



Commune de DORTAN (01590)

5. Institutions et vie politique

5.3 – Désignation de représentants

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

Date de la convocation :

30 juin 2026

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET :

**-DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT A LA CLECT
DE HBA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026 N° 2026-035

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 10/07/2026
- affichage du 10/07/2026 au 09/09/2026

Président : Lionel CORNATON, Maire

PRESENTS : CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – LAMBERT Yves – DROUINAUD Philippe – SIMONIN Annabelle – MAÎTRE Séverine – BRIDOUX Gérald – DEBOVE Alexandra – COLLOMB Mariane – PIVARD Michel – DURET Janine – DAVID-HENRIET Christophe – BOUVIER SERRAND Coralie

EXCUSEE : DALPHIN Marlène (pouvoir à COLLOMB Mariane)

Secrétaire de séance : Emeline BAPTISTA

VU le courriel de Haut-Bugey Agglomération en date du 5 juin 2026, demandant au conseil municipal de désigner un représentant au sein de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

CONSIDERANT que le Code Général des Impôts prévoit la création, entre l'EPCI et ses communes membres, d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (C.L.E.C.T.). Cette commission a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à Haut-Bugey Agglomération dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues, préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation.

CONSIDERANT qu'il revient à l'organe délibérant de l'EPCI de prendre la délibération portant création de cette commission lors de la première année d'application du régime de la fiscalité professionnelle unique.

CONSIDERANT que chaque commune membre de H.B.A. doit disposer d'un représentant au sein de la C.L.E.C.T., celle-ci comptant nécessairement au minimum autant de membres que H.B.A. compte de communes membres.

CONSIDERANT que les membres de cette commission sont nécessairement des conseillers municipaux désignés par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DESIGNER Madame Emeline BAPTISTA, Adjointe au Maire, comme représentante pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Lionel CORNATON

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT DE HAUT BUGEY
AGGLOMERATION

.....
Date de décision: 06/07/2026

Date de réception de l'accusé 10/07/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2026035

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20260706-DEL2026035-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de représentants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2026035 DU 06072026 DESIGNATION REPRESENTT CLECT HBA.pdf
(99_DE-001-210101481-20260710-DEL2026035-DE-1-1_1.pdf)